



Assemblée parlementaire de l'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité

*Salle plénière Sénat
Sejm et Sénat de la République de Pologne
Varsovie, République de Pologne*

Samedi 26 mai 2018

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Ivans KLEMENTJEVS (Lettonie)
Rapporteur général	Jean-Marie BOCKEL (France)
Rapporteure, Sous-commission sur la transition et le développement	Ausrine ARMONAITE (Lituanie)
Président de l'AP-OTAN	Paolo ALLI (Italie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Perparim SPAHIU
Belgique	Luk VAN BIESEN Veli YÜKSEL
Bulgarie	Plamen MANUSHEV
Canada	Leona ALLESLEV Joseph A. DAY Darren FISCHER Tom KMIEC
République tchèque	Jan LIPAVSKY
Danemark	Jeppe JAKOBSEN
Estonie	Ants LAANEOTS Marko MIHKELSON
France	Françoise DUMAS Jean-Noël GUERINI Jean-Luc REITZER
Allemagne	Alexander S. NEU Jürgen TRITTIN
Grèce	Konstantinos KATSIKIS Georgios KYRITSIS
Italie	Cristina DE PIETRO Domenico SCILIPOTI ISGRO Luciano URAS
Pays-Bas	Franklin van KAPPEN Menno KNIP
Norvège	Christian TYBRING-GJEDDE
Pologne	Marcin KIERWINSKI Michal SZCZERBA
Portugal	José de MATOS CORREIA
Roumanie	Ion CUPA Ion MOCIOALCA
Slovaquie	Karol FARKASOVSKY Eduard HEGER
Espagne	Emilio ALVAREZ Carlos ARAGONES
Turquie	Recai BERBER
Royaume-Uni	Baroness ADAMS OF CRAIGIELEA Richard BENYON John SPELLAR Bob STEWART

États-Unis

Rob BISHOP
Jenniffer GONZALES-COLON
Rick LARSEN
Michael R. TURNER

Délégations associées

Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Géorgie
Serbie

Suren MANUKYAN
Dominik SCHROTT
Malahat IBRAHIMGIZI
Giorgi KANDELAKI
Jasmina NIKOLIC
Dejan RADENOVIC
Göran PETTERSSON
Isidor BAUMANN
Andrii LEVUS
Oleksii SKRYPNYK
Oksana YURYNETS

Suède
Suisse
Ukraine

Parlement européen (PE)

Georgios KYRTSOS
Norica NICOLAI

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie
Maroc

Abbes BOUAMAMA
Mohammed AZRI

Observateurs parlementaires

Conseil national palestinien
Iraq

Abdelrahim M.A. BARHAM
Aram Mohammed ALI

Intervenants

Piotr WAWRZYK
Sous-secrétaire d'État pour les affaires parlementaires, juridiques et les traités, ministère des affaires étrangères, Pologne
Anders ASLUND
Chercheur principal, Conseil atlantique, Washington D.C.
L. Alan WINTERS
Professeur d'économie, université du Sussex

Secrétariat international

Paul COOK, directeur
Anne-Laure BLEUSE, coordinatrice
Andrew ZAHURANEC, assistant de recherche

I. Remarques préliminaires d'Ivans Klementjevs (Lettonie), président

1. **Ivans Klementjevs** (LV) accueille la commission à Varsovie au moment où la Pologne célèbre le 100^e anniversaire de son indépendance. Il renvoie les membres à l'ordre du jour et à la liste des intervenants, leur demandant instamment de maîtriser les débats afin de respecter l'horaire.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [067 ESC 18 F]

2. **Le projet d'ordre du jour [067 ESC 18 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité tenue à Bucarest (Roumanie), le samedi 7 octobre 2017 [240 ESC 17 F]

3. **Le compte rendu [240 ESC 17 F] est adopté.**

IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les Recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F]

4. Le président Ivans Klementjevs prend acte des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les Recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F].

5. Les membres de la commission de l'économie et de la sécurité n'ont aucun commentaire à formuler.

V. Exposé de Piotr WAWRZYK, sous-secrétaire d'État polonais pour les affaires parlementaires, juridiques et les traités, ministère des affaires étrangères, sur *L'Union européenne et son avenir après le Brexit - Perspectives et priorités de la Pologne dans l'UE*, suivi d'un débat

6. Le président présente M. Wawrzyk, sous-secrétaire d'État polonais pour les affaires parlementaires, juridiques et les traités, ministère des affaires étrangères. Il fait observer que M. Wawrzyk est spécialisé dans la coopération internationale, l'UE et la sécurité internationale en particulier. Son intervention se concentrera sur le point de vue de la Pologne quant à l'avenir de l'UE après le Brexit.

7. **Piotr Wawrzyk** fait remarquer que l'intégration européenne et la mondialisation affectent considérablement la manière dont les pays mettent en œuvre leur souveraineté. Si l'appartenance de la Pologne à l'UE et à l'OTAN est indiscutable, la souveraineté implique que les pays doivent respecter les priorités exprimées par des élections. La vision de la Pologne quant à l'avenir de l'intégration est une Europe développée, moderne et qui respecte le principe de subsidiarité.

8. La Pologne souhaite le renforcement de la sécurité et de la défense européennes par le biais d'investissements dans cette dernière. Elle y consacre déjà 2% de son PIB, conformément aux exigences de l'OTAN. En mars 2018, la Pologne a décidé d'adhérer à la CSP (Coopération structurée permanente). Elle a en outre souscrit à des engagements ambitieux pour contribuer à l'accroissement de l'efficacité d'autres États membres de l'UE et de l'OTAN. Elle espère une coopération accrue entre l'UE et l'OTAN pour répondre aux crises et aux conflits. Elle est de surcroît en faveur d'un développement de la coopération au sein de l'industrie de la défense et de l'extension de ses capacités, la défense assurant à la fois la sécurité et de nouveaux emplois pour les citoyens.

9. La Pologne considère le marché unique comme une avancée remarquable pour l'UE. Les mesures protectionnistes et les tentatives de restriction des libertés privilégient le court terme mais ne résoudront pas les problèmes en Europe. Celle-ci doit tirer parti de toute avancée dans le développement de son marché. Le marché unique doit en outre être capable de relever les défis de la numérisation, notamment ceux posés par l'intelligence artificielle et les risques pour la cybersécurité.

10. Le Brexit représente un défi majeur pour l'UE et il doit être abordé par le biais de négociations dans le cadre desquelles il faut tenir compte de deux grandes dimensions : l'économie et la défense. En ce qui concerne l'économie, le Royaume-Uni négocie l'exemption de droits de douane avec l'UE. En matière de sécurité, la Pologne estime qu'il faut resserrer la coopération entre l'UE et le Royaume-Uni. L'intervenant fait remarquer qu'une réforme de la zone euro doit renforcer l'Union. Il est également important d'assurer une meilleure architecture de la zone euro.

11. La Pologne soutient l'élargissement de l'Union dans les Balkans occidentaux, l'ex-République yougoslave de Macédoine* comprise. Elle s'inquiète de l'influence croissante de la Russie dans la région et considère qu'il faut la contrer, surtout dans le domaine de l'information. L'UE doit informer les pays concernés à propos des valeurs qui sont les siennes. Il faut coopérer avec ces pays. La Pologne contribuera au processus d'intégration.

12. La Turquie ne peut être oubliée dans ces échanges. Elle représente un partenaire stratégique important.

13. **Bob Stewart** (UK) demande comment la Pologne voit l'avenir de la zone euro.

14. L'intervenant explique qu'une réforme de l'UE ne peut entraîner une situation de scission en deux groupes. L'intégration européenne ne peut se faire à deux vitesses. Il considère en outre que les citoyens locaux doivent davantage avoir leur mot à dire et être impliqués plus étroitement dans la gouvernance pour atténuer les sentiments négatifs à l'égard de l'UE. Si celle-ci ne change pas, ces sentiments ne feront que croître. Les parlements nationaux devraient avoir davantage leur mot à dire dans ce processus.

15. **Georgios Kyrtzos** (PE) évoque les récents différends politiques concernant les réfugiés et les migrants. Selon lui, il semble que la Pologne ait des problèmes de communication avec Bruxelles sur ces sujets. Il demande si la Pologne envisage de prendre l'initiative en proposant une solution de compromis.

16. L'intervenant déclare que la Pologne participe activement à toutes les discussions liées aux problèmes de l'UE. Il déduit que la question de M. Kyrtzos porte sur la réinstallation. Il fait d'abord valoir qu'il n'est pas établi que la réinstallation obligatoire soit admissible aux termes des traités existants. La Pologne pense que chaque membre doit pouvoir choisir qui il accepte. La Pologne est engagée dans l'élaboration d'un nouveau processus d'asile avec la Commission européenne.

17. **Norica Nicolai** (PE) demande comment la Pologne envisage l'avenir de la CSP au sein de l'UE. Elle s'enquiert également du point de vue de Varsovie sur la manière dont la politique de la CSP est susceptible d'affecter les relations entre membres de l'OTAN.

18. De nombreux États membres de l'UE ne souhaitent pas développer la coopération militaire, mais on ne peut parler de politique de sécurité et de défense en l'absence d'une étroite coopération UE-OTAN. Pour que l'UE dispose de capacités, celles-ci doivent reposer sur des relations solides avec l'OTAN.

19. Le président, constate un parallèle entre cette réponse et les informations obtenues lors de la récente visite de l'AP-OTAN en Lettonie. Dans la région de la Baltique, 22 pays de l'OTAN contribuent

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

à la défense. Cela montre que l'OTAN est unie. Le président interroge l'intervenant sur les solutions techniques.

20. L'intervenant n'est pas un expert des questions techniques. La Pologne vend à d'autres pays des technologies militaires qui répondent aux normes internationales.

21. Le président clôt le débat et remercie l'intervenant.

VI. Exposé d'Anders ASLUND, chercheur principal, Conseil atlantique, Washington D.C., sur *La politique énergétique de la Russie en Europe centrale et orientale, suivi d'un débat*

22. **Anders Aslund** commence par replacer le secteur gazier russe dans son contexte. Du point de vue économique, le gaz n'est pas plus important que le pétrole. Pour la Russie, le pétrole est trois fois et demi plus important que le gaz. Entretemps, la valeur boursière de Gazprom a chuté de 85%, mais le CEO de l'entreprise n'a pas changé depuis mai 2001. Il conserve son poste pour deux raisons : blanchir de l'argent pour les amis de Vladimir Poutine et satisfaire les ambitions géopolitiques de la Russie.

23. Le blanchiment d'argent s'effectue de différentes façons. Deux des proches de Poutine obtiennent par exemple d'importantes commandes émanant de l'État pour des gazoducs à des prix élevés. D'après le département du Trésor états-unien, Vladimir Poutine a également racheté des chaînes de télévision à Gazprom.

24. Gazprom mène des politiques qui n'ont aucun sens du point de vue économique mais qui servent les objectifs russes en matière de politique étrangère. Gazprom (et, par extension, la Russie) veut être considérée comme fiable en Allemagne, tout en asseyant son pouvoir et son influence en Europe orientale. La société offre des services fiables ou des réductions en fonction de l'objectif qu'elle cherche à atteindre.

25. Globalement cependant, Gazprom ne se préoccupe guère de ne pas être payée durant de longues périodes car ces dettes sont synonymes de dépendance des pays étrangers à son égard. Pendant longtemps, Gazprom a accordé sa préférence à des contrats à long terme. Gazprom a adopté une flexibilité plus grande au niveau des prix et a mis un terme à la discrimination tarifaire. Elle tente en outre de survivre face à la réglementation de l'UE.

26. L'intervenant souligne que la stratégie de Gazprom n'a pas changé, mais demeure concentrée sur la géopolitique et la corruption. Ses politiques constituent une réaction à un environnement en mutation, tel que l'introduction du GNL (gaz naturel liquéfié) dans une grande partie de l'Europe. Gazprom se concentre désormais sur les grands pays européens, par le biais de projets tels que Nord Stream 2, et moins sur les pays baltes.

27. Gazprom veut contrôler le prix du gaz en Allemagne et faire de celle-ci sa plaque tournante pour ne pas avoir à traiter avec d'autres pays plus petits. De ce point de vue, Nord Stream 2 est problématique, car il sape la sécurité énergétique en rendant la région dépendante d'un seul pays. Il sera plus coûteux que les gazoducs existants et bénéficiera de manière disproportionnée à une poignée de compagnies européennes, tout en bloquant toute nouvelle possibilité. Il permettra en outre à la Russie d'isoler l'Ukraine et de rendre impossible le fonctionnement du gazoduc ukrainien.

28. L'intervenant constate que certains de ces problèmes peuvent être évités en bloquant le projet Nord Stream 2 ou en préconisant d'autres manières de le construire. La décision finale appartiendra cependant seule à l'Allemagne.

29. Après les commentaires de l'intervenant, le président signale que ces questions seront abordées dans un rapport ultérieur.

30. **Richard Benyon** (UK) déclare que, dans son pays, le parlement a récemment adopté sa version de la loi Magnitsky, ainsi que des mesures de sanctions économiques à l'égard de la Russie. M. Benyon demande en outre si l'Allemagne trouve aussi surprenant que le Royaume-Uni qu'un ex-Premier ministre soutienne Gazprom.

31. M. Aslund explique que l'argent russe à l'étranger atteint au total 800 milliards de dollars. Vladimir Poutine et ses alliés passent pour contrôler un tiers de cette somme. L'argent transite généralement par Chypre, les îles Vierges britanniques ou ailleurs. Il est ensuite blanchi via le Delaware et le Royaume-Uni. Ces fonds sont concentrés dans des biens immobiliers au Royaume-Uni et aux États-Unis, pays qui permettent à des sociétés écrans d'acquérir ce type d'actifs. L'immobilier n'est pas très réglementé et constitue souvent un moyen simple de détenir de l'argent, comme en témoignent les *Panama Papers*.

32. Quant à ce qu'il convient de faire, le Royaume-Uni a récemment adopté une loi contre le blanchiment d'argent qui exige le signalement des sociétés écrans.

33. **John Spellar** (UK) parle quant à lui de la chute des prix du gaz et du pétrole. Il constate que la fracturation hydraulique sous-tend cette tendance et qu'elle s'effectue principalement aux États-Unis. Il se demande si la Russie a financé des campagnes contre la fracturation hydraulique et si la Russie et la Chine prennent de plus en plus de risques financiers au Venezuela en raison de leur soutien au régime Maduro.

34. M. Aslund déclare que de nombreux indices portent à croire que la Russie soutient les mouvements hostiles à la fracturation hydraulique en Ukraine et en République tchèque, mais il n'est pas au courant de campagnes aux États-Unis. Au Venezuela, la société d'État russe Rosneft soutient Maduro.

35. **Rick Larsen** (US) demande à l'intervenant ce que les États-Unis pourraient faire pour accroître la diversification énergétique en Europe. Il demande également si l'intervenant est en mesure d'estimer les conséquences pratiques que Nord Stream 2 pourrait avoir sur d'autres compagnies.

36. La politique en matière de GNL aux États-Unis est bien structurée, car elle transforme les nombreux marchés gaziers régionaux en un marché mondial. Quant à la seconde question, presque tous les pays européens s'opposent à Nord Stream 2 car ils savent que cela leur coûtera plus cher.

37. **Menno Knip** (NL) demande ce qui pousse l'Allemagne à se laisser contrôler par la Russie.

38. Selon M. Aslund, *die Linke*, *Alternative für Deutschland* et d'autres partis sont très pro-russes. Les deux pays sont en outre proches historiquement. L'intervenant suppose que la chancelière Merkel est moins favorable à la Russie que de nombreux Allemands et signale un incident où Poutine a emmené son chien avec lui lors d'une réunion avec Merkel, qui dans sa jeunesse, avait eu un accident impliquant un chien.

39. **Ausrine Armonaitė** (LT) déclare que la Russie n'exporte pas seulement du gaz mais également de la corruption. Elle demande contre qui et où elle concentre ses actions. Elle demande de surcroît ce que pense l'intervenant du respect par Nord Stream 2 des exigences du 3^e paquet énergie de l'UE.

40. Il ne faut pas exagérer l'influence de la Russie, mais il suffit de voir qui est aux commandes des compagnies russes pour comprendre leurs objectifs. L'intervenant estime par ailleurs que Nord Stream II viole probablement le 3^e paquet énergie de l'UE. Il évoque brièvement le débat quant à savoir si le paquet s'applique au sein de l'UE ou uniquement à ses frontières.

41. M. Kyrtosos demande à l'intervenant d'expliquer la dépendance énergétique de l'Allemagne envers la Russie. Il se demande si le problème n'est pas exagéré et si l'Allemagne est aussi vulnérable

que le suggère l'exposé. Il demande aussi à l'intervenant d'expliquer comment corruption et rentabilité pour la Russie s'entremêlent.

42. M. Aslund explique que la dépendance diminue, en raison notamment de la surabondance de gaz et des prix peu élevés. Globalement, l'Europe a un comportement extraordinaire en matière d'économie d'énergie et l'augmentation massive de la consommation de gaz attendue depuis longtemps n'a pas lieu. Gazprom se conduit mieux car sa position s'est détériorée depuis quelques années. La question de la capitalisation boursière est d'autre part très pertinente. La compagnie n'est actuellement pas cotée sous la forme d'actions mais bien d'obligations. Les investisseurs ne sont donc pas des actionnaires.

43. **Dominico Scilipoti Isgro** (IT) déclare que si Gazprom vole l'argent des citoyens russes, il faut agir. Il souligne son désir de disposer de chiffres précis à cet égard, afin de comprendre les agissements illégaux de la Russie pour déstabiliser les membres de l'OTAN. Il évoque l'argent illégalement acquis et utilisé pour saper l'Alliance.

44. L'intervenant explique que l'auteur de la question a mal compris ses commentaires. La Russie dispose d'énormes montants d'argent privé à l'étranger, mais ces fonds ne sont pas destinés à la déstabilisation politique, mais à la sécurité personnelle du régime. Si quelque chose arrive à l'élite au pouvoir, ses membres pourront utiliser cet argent pour asseoir leur position à l'étranger. Dans les zones de conflit, la Russie utilise des hommes d'affaires dont les entreprises mercenaires sont financées par l'État russe. On ignore comment la Russie procède, mais elle « externalise » ses opérations.

45. **Rob Bishop** (US) remercie l'intervenant pour son exposé. Il demande s'il existe des moyens légaux ou pratiques pour stopper la Russie. Il se demande en outre s'il est logique de considérer qu'une partie de l'argent utilisé pour discréditer la fracturation hydraulique l'a été en dehors de l'Europe et des États-Unis.

46. Oui, Gazprom peut être légalement entravée en Allemagne, répond l'intervenant. La chancelière Merkel a déclaré qu'elle n'acceptera Nord Stream II que si Gazprom continue à alimenter l'Ukraine en gaz. La question consiste à savoir comment cela sera garanti. En ce qui concerne la question de l'influence exercée par Moscou, l'intervenant ne peut répondre et espère une réponse du procureur spécial états-unien Robert Mueller. La sophistication des campagnes russes de désinformation le préoccupe.

47. **Carlos Aragonés** (ES) mentionne les réformes adoptées dans son pays pour accroître la sécurité énergétique grâce aux énergies renouvelables. Il pense que le modèle pourrait être exporté dans d'autres pays de l'UE. L'intervenant déclare que, dans son pays, le parti d'extrême gauche adopte une position opposée à la fracturation hydraulique, position qui lui aurait été « inspirée » par la Russie.

48. L'intervenant se félicite du modèle espagnol. Il approuve le développement des énergies renouvelables et remarque que l'énergie solaire devient de plus en plus rentable.

49. Mme Nikolai demande s'il est possible d'initier un projet pour aider les pays souffrant d'insécurité énergétique au sein et en dehors de l'UE.

50. M. Aslund note que les Balkans ont besoin de davantage de gazoducs. Il espère la construction d'un gazoduc en Croatie. Dans la région de la mer Noire, le développement d'Exxon Mobile en Roumanie lui donne de l'espoir. La situation paraît meilleure qu'il y a quelques années, en raison de l'augmentation des alternatives et de la diversification.

VII. Exposé de L. Alan WINTERS, professeur d'économie, université du Sussex, sur *L'avenir du système commercial international*, suivi d'un débat

51. L'intervenant souligne que le système commercial international mis en place après la seconde guerre mondiale a connu une grande réussite. Depuis 1947, les droits de douane frappant les produits industriels sont passés de 27 à 3% en moyenne. Les progrès ont cependant été inégaux entre pays en développement et pays développés. L'agriculture demeure en outre en grande partie protectionniste.

52. Il constate une certaine flexibilité pour les pays qui considèrent devoir mettre en œuvre certaines mesures protectionnistes. Les États peuvent appliquer toute une série de mesures sans contrevioler aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou prendre des risques sur le plan juridique. Aujourd'hui, le défi critique pour le libre-échange ne réside pas dans les droits de douane, mais bien dans les barrières non tarifaires.

53. Le problème est que les règles sont complexes, profondément ancrées dans l'histoire et la culture, dictées par des organismes de réglementation, imposées par leurs élites et difficiles à mesurer. En outre, une fois modifiées, il est difficile de revenir en arrière des mesures de libre-échange.

54. D'une façon générale, on constate une suspicion croissante envers le libre-échange depuis la montée du populisme et l'accroissement des préoccupations sociales liées aux conséquences des échanges commerciaux. Les politiciens redoutent souvent d'adopter des politiques qui semblent bénéficier aux étrangers, comme si les échanges internationaux étaient un jeu à somme nulle. Par ailleurs, les règles commerciales sont largement méconnues. L'industrie commence à se détourner du libre-échange par crainte d'être désavantagée. La Chine inquiète également.

55. La situation devient de plus en plus dangereuse car les États-Unis se désintéressent du libre-échange. De nombreux pays occidentaux dépendent trop des États-Unis pour défendre le système. Deux problèmes alarment l'intervenant : le travail de sape des États-Unis à l'encontre de la procédure de règlement des différends et l'appel aux intérêts de « sécurité nationale » pour justifier la mise en place de droits de douane et de quotas.

56. Sous l'administration actuelle, les échanges commerciaux internationaux deviennent plus transactionnels et moins institutionnels. Ils constituent désormais un jeu entre grands acteurs, présentant des risques croissants pour tous.

57. Pour résoudre ces problèmes, les États doivent soutenir l'OMC en persuadant les pays de respecter ses règles tout en formant des coalitions pour s'attaquer aux problèmes critiques. Présenter un front uni face à une grande puissance n'est pas facile mais ce n'est pas impossible. Il est en outre nécessaire de trouver des accords commerciaux alternatifs.

58. Au niveau intérieur, les gouvernements peuvent reconnaître les multiples avantages qu'offre une politique commerciale. Les groupes favorables au libre-échange devraient montrer une volonté plus forte et concevoir des accords pour atténuer les tensions spécifiques.

59. Il n'y a pas lieu de paniquer, mais ce serait une erreur de considérer comme acquis le système fondé sur des règles. Les responsables doivent plutôt redoubler d'efforts pour résoudre les différends commerciaux critiques et estomper les incertitudes.

60. M. Scilipoti Isgro demande ce que doit faire la commission de l'économie et de la sécurité de l'AP-OTAN pour veiller à ce que les États-Unis et d'autres pays comprennent ces problèmes. Quel message les membres doivent-ils délivrer ?

61. M. Winters répond que'il importe que l'Assemblée ne considère pas ce système fondé sur des règles comme acquis. L'Alliance dépend de la réussite économique durable de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il y a eu des écarts de conduite par le passé, mais aucune inquiétude quant à

l'échec du système. Ce n'est plus le cas. L'intervenant ne sait pas vraiment comment les membres pourraient faire comprendre le problème. Il recommande toutefois aux parlementaires d'être clairs quant au danger existant, au sein de leurs parlements respectifs et parmi leurs citoyens.

62. **Göran Pettersson** (SE) demande à l'intervenant d'apporter des précisions sur la relation entre le commerce et la croissance économique. M. Pettersson pense que les politiciens doivent dire aux citoyens qu'ils sortent gagnants des échanges commerciaux internationaux.

63. Les économistes décrivent et étudient cette relation depuis des décennies. La question est complexe et technique. Pour presque tous les pays, les échanges commerciaux accroissent les revenus. La diminution des barrières est souvent associée à une augmentation de la croissance, car elle permet aux pays de se spécialiser, de bénéficier d'économies d'échelle et d'accroître leur productivité via la concurrence. Plus important encore, les échanges commerciaux internationaux permettent aux pays de profiter de produits fabriqués partout et pas seulement au niveau local.

64. Mme Nicolai fait valoir que l'Europe et les États-Unis sont impliqués dans une sorte de guerre hybride sur le plan commercial. Elle évoque les problèmes résultant du retrait des États-Unis de l'accord avec l'Iran et demande l'avis de l'intervenant sur ce que nous réserve l'avenir, en raison d'événements de plus en plus graves dans le monde.

65. En premier lieu, l'intervenant estime que l'opinion de l'administration états-unienne actuelle vis-à-vis de la précédente est exagérément désinvolte. Cette attitude sape la diplomatie internationale et génère la perte d'un processus modéré de réévaluation des accords existants. Les États-Unis peuvent être perdants si d'autres pays cessent de les considérer comme un partenaire fiable. Deuxièmement, l'intervenant avoue ne pas savoir vers où l'on va avec le Brexit. Cependant, une fois le Brexit mis en œuvre, il est clair que la diminution des échanges commerciaux internationaux aura des répercussions sur la croissance économique.

66. **Christian Tybring-Gjedde** (NO) pense qu'en ce qui concerne l'industrie de la défense, il y a de nombreuses raisons de la protéger. Il demande comment les parlementaires peuvent promouvoir une égalité des chances en matière commerciale tout en assurant la protection de leur sécurité nationale.

67. Il est important d'être clair sur les abus liés au recours à la sécurité nationale. L'intervenant évoque son expérience dans le domaine de l'agriculture et constate que des mesures protectionnistes ont ébranlé la solidité du secteur. Il parle en outre de la nécessité d'adopter une vue de long terme sur les problèmes commerciaux, en tenant compte des effets à terme des mesures protectionnistes et des alternatives éventuelles. Il peut y avoir certaines choses à protéger, mais l'intervenant estime que l'exemption est souvent utilisée à mauvais escient, alors qu'elle devrait l'être de manière logique.

68. Selon M. Winters, il est clair que les subventions accordées aux entreprises de défense leur permettent d'exceller et peuvent entraver la concurrence d'autres pays. La sécurité nationale est d'une grande importance et l'intervenant ne le conteste pas. Il pense plutôt qu'elle est utilisée à la légère.

69. M. Kyrtos demande à l'intervenant s'il pense que la stratégie de l'Allemagne et de la Chine en matière de libre-échange est défendable à terme ou si ces pays seront contraints de trouver un autre moyen de faire du commerce. Il demande ensuite qui des États-Unis ou de l'Europe impose la réglementation la plus stricte au secteur financier. Il s'interroge enfin sur l'opinion de l'intervenant quant aux conséquences du Brexit sur le secteur financier. Il se demande si le Royaume-Uni et l'UE adopteront une réglementation plus sévère.

70. La Chine a enregistré son premier déficit le trimestre dernier. Sa stratégie n'est pas tenable. En ce qui concerne le secteur financier, les États-Unis ne sont pas désireux de discuter de la libéralisation financière et il est difficile de dire qui a la réglementation la plus stricte. Quant au Brexit, toute prévision est difficile. Il est probable que certains services financiers britanniques seront délocalisés, mais d'autres pas. L'opinion dominante est que le Royaume-Uni pâtira d'une contraction, mais pas d'un

effondrement. En ce qui concerne les réglementations européennes, il est difficile de dire comment elles sont appelées à évoluer sans le Royaume-Uni, mais l'intervenant ne pense pas que Londres s'apprête à « battre en retraite », ni qu'elle assouplira considérablement ses règles financières.

71. Le directeur de la commission, **Paul Cook**, demande à l'intervenant s'il peut concevoir une architecture du système commercial international n'incluant pas un leadership états-unien hégémonique. Il trouve difficile d'imaginer une économie internationale sans les États-Unis. Il demande ensuite s'il y a des pratiques, telles que les programmes d'aide aux travailleurs ou la formation professionnelle, auxquels les autres pays devraient réfléchir afin de rendre leurs citoyens plus désireux de s'impliquer dans les échanges commerciaux.

72. L'intervenant se demande si le monde évolue vers une coopération suffisante pour se passer d'une économie dominatrice, mais s'avoue incapable de répondre à cette question. Il constate que la coopération mondiale est bien plus forte qu'il y a quatre ans. Il n'est pas inconcevable qu'un système plus coopératif apparaisse, où d'autres acteurs majeurs auront leur mot à dire, mais ce sera difficile. En ce qui concerne les programmes d'aide aux travailleurs, il s'agit d'un domaine très difficile. Les parlementaires ne veulent pas que les citoyens considèrent les échanges commerciaux et l'automatisation comme une menace pour leur mode de vie. La plupart des économistes pensent que le modèle européen assurant la sécurité pour tous est plus efficace que les programmes d'aide aux travailleurs, qui exige beaucoup trop de décisions discrétionnaires.

VIII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques par Jean-Luc REITZER (France), vice-président de la sous-commission

73. Le président déplore l'absence du président Faik Oztrak, retenu par la campagne politique dans son pays, et le départ malheureux pour la commission de la rapporteure de la sous-commission Lilja Alfredsdottir, nommée ministre de l'éducation, des sciences et de la culture dans son pays. M. Reitzer les remercie tous les deux pour leurs efforts en général et leur aide à la concrétisation des rapports. Il remercie également le président pour son travail. M. Reitzer signale que l'élection d'un nouveau rapporteur aura lieu à Halifax.

74. La sous-commission se rendra à Tokyo, au Japon, en juin, avec la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN de la commission politique. Les inscriptions pour cette visite sont toutefois clôturées. M. Reitzer remercie ses homologues japonais pour l'organisation de cette visite.

75. La sous-commission se rendra également à Paris et à Toulouse, France, du 3 au 5 octobre 2018. M. Reitzer remercie le sénateur Bockel, rapporteur général, et son équipe pour l'organisation de cette visite. Elle sera consacrée aux questions commerciales et à l'industrie spatiale. Le secrétariat international enverra bientôt une brochure concernant cette visite.

76. Il n'y a pas de commentaires.

IX. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la transition et le développement *Le défi de la sécurité énergétique en Europe centrale et orientale* [070 ESCTD 18 F] présenté par Ausrine ARMONAITE (Lituanie), rapporteure

77. Le projet de rapport étudie l'importance de la sécurité énergétique, définie comme la capacité d'un pays à préserver ses intérêts vitaux et son accès aux ressources en énergie nécessaires pour ce faire. La sécurité énergétique s'est récemment améliorée dans le monde, en raison de l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables et de la baisse de leur coût, l'importance accrue de la fracturation hydraulique, ainsi que l'augmentation de la disponibilité et du marché du GNL.

78. De graves défis se posent en raison de la forte pollution générée par les hydrocarbures, un problème particulièrement aigu en Europe orientale, fortement dépendante des hydrocarbures, et du recours, par la Russie, à ses exportations énergétiques comme arme politique. Le projet de rapport constate que l'énergie peut servir à menacer la souveraineté d'un État et à saper les normes démocratiques. La diversification de l'approvisionnement demeure un défi.

79. Les compagnies énergétiques russes doivent être considérées comme des outils de politique étrangère utilisés par Poutine. Les pays européens devraient négocier collectivement leurs contrats gaziers avec la Russie plutôt qu'individuellement, afin de réduire les pressions et l'influence de celle-ci. Il convient également d'appliquer la législation européenne sur la concurrence en matière de propriété des gazoducs ; il faut par ailleurs utiliser et mieux exploiter les énergies renouvelables. Le projet de rapport se penche en outre sur le rôle de l'énergie dans l'intensification de la corruption et le ralentissement du développement en Europe orientale, sud-orientale et centrale.

80. Il conclut en recommandant la diversification énergétique, l'amélioration de la réglementation en matière d'énergie, l'arrêt du subventionnement des carburants fossiles, la mise en place de systèmes de contrôle de l'énergie et de gestion des réseaux, l'amélioration de la transparence et l'instauration de codes de conduite pour les compagnies opérant en Europe.

81. Le président formule des commentaires sur le projet de rapport. Il demande que des termes plus fermes soient utilisés dans la version finale.

82. **Jürgen Trittin** (DE) fait observer la dangerosité des centrales nucléaires, qui constituent des cibles pour les terroristes. Il fait remarquer que les énergies renouvelables sont des ressources locales et qu'il ne faut pas les importer, mais qu'elles demeurent vulnérables aux cyberattaques. Il pense que les parlementaires se doivent de renforcer les énergies renouvelables pour des raisons économiques et de sécurité, et de contribuer au respect des objectifs climatiques fixés par l'UE et d'autres groupes. Il précise enfin qu'il n'est pas un défenseur de Nord Stream II, mais pense que la question est montée en épingle. À ses yeux, la Russie cherche à accroître ses exportations et n'agit pas exclusivement à des fins politiques. De nombreux pays, dont le Qatar et l'Azerbaïdjan, utilisent l'énergie à des fins politiques en Europe. Ces motivations politiques ne sont pas toujours dans l'intérêt de l'Europe, mais la diversification est bonne en soi.

83. **Alexander S. Neu** (DE) déclare que la production et l'utilisation de gaz peuvent représenter une solution transitoire vers d'autres formes de production énergétique. Quant à Nord Stream 2, il fait valoir qu'il fournirait des gazoducs de plus fort diamètre et plus fiables que ceux en Ukraine. Il déclare que les problèmes en Ukraine ne sont pas la faute de la Russie. L'Ukraine n'a plus droit à un tarif préférentiel depuis la détérioration de ses relations avec la Russie. Elle s'avère politiquement peu fiable, alors que les relations de l'Allemagne avec la Russie sont, quant à elles, fiables. M. Neu déclare ensuite que les États doivent pouvoir déterminer leur politique étrangère sans que d'autres pays prétendent leur donner des leçons. Il pense en outre que le GNL en provenance des États-Unis est plus dangereux et plus cher. L'intervenant ne pense pas que le rapport reflète la politique allemande ou russe.

84. John Spellar formule des commentaires sur la vulnérabilité du système de contrôle des réseaux.

85. **Giorgi Kandelaki** (GE) demande à la rapporteure si elle pense que les commentaires de la chancelière Merkel au sujet de Nord Stream 2 entraîneront une modification de la politique. Il lui demande également sa position quant à une lettre récente adressée par les pays baltes à la Commission européenne affirmant que Nord Stream 2 viole la législation européenne sur la concurrence. Il fait part de sa stupeur face à l'opinion de son collègue allemand sur l'Ukraine et l'énergie.

86. En ce qui concerne les énergies renouvelables, le projet de rapport sera révisé afin de traiter davantage de la question. Ces énergies sont en général contrôlées par des systèmes très intelligents, ce qui peut les rendre vulnérables à des cyberattaques et d'autres problèmes.

87. Quant à Nord Stream 2, la rapporteure réitère son opposition à un projet qui accroîtrait la dépendance de l'Europe envers la Russie. Elle estime que ce projet serait utilisé pour faire pression sur l'Europe occidentale. Elle exprime également ses préoccupations quant à la sécurité des réseaux, susceptible d'être menacée par des opérations militaires, surtout dans les pays baltes. En ce qui concerne le 3^{ème} paquet énergie, elle pense que Nord Stream 2 viole clairement ses principes, car le projet est proche de la frontière.

88. Quant à la question de changement de politique, Mme Armonaite pense que les commentaires de la chancelière Merkel sont un bon signe. Elle ignore toutefois si cela se traduira sur le plan politique. Elle considère que le fait que Gazprom soit reconnue coupable de surfacturation des pays baltes est un bon signe, car cela montre que la Russie peut être jugée coupable.

89. **Malahat Ibrahimgizi** (AZ) s'insurge quant au qualificatif de « méchant » utilisé par un parlementaire allemand pour décrire son pays. Elle déclare que l'Azerbaïdjan est un allié proche et fiable en matière énergétique. L'Azerbaïdjan est un proche partenaire de l'OTAN.

90. La rapporteure signale qu'une délégation de l'AP-OTAN se rendra prochainement en Azerbaïdjan.

91. M. Trittin s'excuse pour le malentendu concernant l'Azerbaïdjan. Il n'avait pas l'intention de se montrer blessant. Il constate qu'il y a de nombreux « mauvais joueurs » et que le gazoduc en Turquie ne fait pas l'objet d'un tel débat, alors qu'il génère les mêmes frictions politiques. Quant à la seconde remarque, M. Trittin est d'avis que toute coopération économique crée une dépendance. Il fait valoir que, pour le gaz naturel, la coopération crée davantage de dépendance pour le producteur que pour le consommateur. Il essaie enfin d'expliquer les remarques récentes de la chancelière Merkel concernant Nord Stream II et souligne que l'Allemagne a accepté l'argument avancé par l'Ukraine. Il doit y avoir une quantité garantie de gaz acheminée via l'Ukraine à long terme. Cela fait l'objet de négociations, mais les remarques elles-mêmes ne doivent pas être comprises comme une distanciation de la chancelière par rapport à Nord Stream 2.

92. M. Neu réitère son opinion suivant laquelle l'Ukraine est en grande partie responsable de sa fragilité économique. Il se demande à nouveau comment ses collègues pourraient ne serait-ce qu'envisager l'adoption du projet de rapport sur l'énergie et l'approvisionnement et recommande instamment aux membres de résister à l'influence indue des États-Unis.

93. **Jennifer Gonzalez-Colon** (US) déclare que le rapport indique que l'OTAN peut jouer un rôle de coordination en matière de sécurité énergétique, mais ne dit rien quant à la manière dont elle peut parvenir à une sécurité énergétique en tant que telle. Elle constate que la sécurité énergétique figure à l'ordre du jour de l'Alliance. Elle constate en outre que le Centre d'excellence de l'OTAN pour la sécurité énergétique est installé en Lituanie. Elle veut en savoir plus sur l'expérience lituanienne en matière de sécurité énergétique.

94. **Oleksii Skrypnyk** (UA) fait part de ses préoccupations quant à une coopération avec la Russie, vu le nombre de fois où elle ne tient pas ses engagements.

95. La rapporteure recommande à M. Neu de discuter avec la délégation états-unienne des questions qu'il a soulevées. Elle ne considère pas les États-Unis comme une menace et souligne l'importance des relations transatlantiques, mentionnant les liens économiques entre ceux-ci et les pays baltes. Elle ne considère pas la fourniture de GNL états-unien comme une menace pour la sécurité énergétique européenne.

96. Elle prend note des commentaires mais ne voit pas la nécessité d'en dire plus sur la coordination, étant donné qu'il existe une agence de l'OTAN spécifiquement dédiée à ces questions.

X. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la transition et le développement par Michal SZCZERBA (Pologne), président de la sous-commission

97. Avant d'entamer ses observations, **Michal Szczerba** (PL) remercie Mme Armonaite pour son rapport.

98. M. Szczerba évoque la récente visite de la sous-commission à Odessa, Ukraine, en mars, avec des membres de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN et du conseil interparlementaire Ukraine-OTAN. Il remercie les hôtes ukrainiens pour l'organisation de la réunion.

99. Il déclare en outre que la sous-commission se rendra en Azerbaïdjan du 12 au 14 septembre 2018, afin de connaître le point de vue d'un pays fournisseur quant aux questions énergétiques.

100. Il n'y a pas de commentaires.

XI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques *Le système commercial international en péril : de la nécessité d'un retour aux principes fondamentaux* [069 ESCTER 18 F] par Faik OZTRAK (Turquie), rapporteur f.f. et président de la sous-commission, présenté par Jean-Luc REITZER (France), vice-président de la sous-commission

101. **Jean-Luc Reitzer** (FR) déplore l'absence de l'ex-rapporteuse Lilja Alfredsdottir, qui a quitté l'Assemblée, et du président Faik Oztrak, qui n'a pu être présent pour cause de campagne électorale dans son pays. Il explique qu'il présentera les commentaires de M. Oztrak en son nom. Il informe les membres qu'ils peuvent poser des questions, mais qu'il ne sera pas en mesure d'y répondre car il n'a pas rédigé le rapport. Ces questions seront adressées à M. Oztrak. Il souligne à nouveau que les opinions exprimées dans le rapport et les commentaires ne sont pas les siens.

102. Il commence par noter que le rapport examine plusieurs cas où les échanges commerciaux internationaux contribuent à la prospérité et à la réussite de pays. Tous les États, dont ceux de l'OTAN, bénéficient de ces échanges. Le système commercial libéral est depuis longtemps adopté des deux côtés de l'Atlantique, en partie parce que la sécurité, la démocratie et le libre-échange passent pour se renforcer mutuellement. On constate toutefois une récente tendance à la contraction de cette ouverture économique, en raison de la montée des nationalismes et de la facilité avec laquelle il peut constituer un prétexte face à d'autres problèmes, tels que l'automatisation.

103. Le rapport est d'avis que les gouvernements ne font pas suffisamment d'efforts pour expliquer les conséquences positives de la mondialisation et pour informer les citoyens des faits économiques de base. Le recours au protectionnisme ne résoudra pas des problèmes économiques complexes, mais il ne fera que les exacerber. Les gouvernements doivent offrir des formations professionnelles et d'autres débouchés aux victimes des changements économiques.

104. Le rapport conclut en notant que la réussite à long terme de l'Alliance dépend de la capacité de ses membres à préserver des économies prospères. Il constate que les échanges commerciaux internationaux sont avantageux pour tous et que les politiques protectionnistes sont une menace.

105. M. Reitzer explique à nouveau ne pas pouvoir répondre aux questions et que les opinions exprimées dans le rapport ne sont pas les siennes, mais celles de M. Oztrak.

106. **Rick Larsen** (US) constate que les États-Unis sont fréquemment mentionnés dans le rapport. Principale économie mondiale, les États-Unis continueront à agir pour la préservation du système articulé autour de règles. Les opinions de l'Administration ne reflètent qu'une partie de celles qui sont débattues aux États-Unis, car les deux partis au Congrès continuent de défendre le libre-échange. Il suffit de se pencher sur les récents commentaires des démocrates et des républicains face à l'imposition de droits de douane par l'administration Trump sur les importations de voitures. M. Larsen

déclare par ailleurs qu'à la page 9, le rapport surestime l'engagement de la Chine en faveur des échanges commerciaux mondiaux, tout en minimisant le débat en cours aux États-Unis. « Fabriqué en Chine 2025 » dépend du protectionnisme, des subventions et du transfert forcé de technologies.

107. M. Benyon constate que les échanges internationaux sont souvent perçus comme une question binaire. Il faut tenir compte de l'importance de l'impact de la technologie, comme par exemple celui de l'IA (intelligence artificielle) sur les emplois, et identifier des stratégies communes pour faire face à ces défis, afin de renforcer la stabilité des sociétés.

108. M. Tybring-Gjedde fait part de son soutien au libre-échange, mais déclare que des problèmes microéconomiques doivent être résolus. Des gens perdent leurs emplois, alors que – sur le plan macroéconomique – le pays obtient de meilleurs résultats. Il existe un dilemme entre ces deux composantes.

109. Il poursuit en déclarant que les États-Unis jouent un rôle moteur dans la rédaction des règles internationales. Toutefois, face aux récentes actions du président Trump, les gens se demandent si ce rôle est appelé à changer. Après avoir établi des liens avec Téhéran, des entreprises européennes souffrent économiquement de son récent retrait de l'accord nucléaire iranien. Il rappelle aux membres que chaque pays est indépendant et a le droit de prendre ses propres décisions.

110. Il partage l'opinion de M. Benyon. Il existe des pressions politiques résultant des pertes d'emplois. Les gens ne peuvent patienter indéfiniment alors qu'ils connaissent une situation difficile. Il déclare soutenir personnellement la mondialisation, mais avec des règles en faveur de la justice sociale.

XII. Examen du projet de rapport général *L'avenir de l'industrie aérospatiale* [068 ESC 18 F] présenté par Jean-Marie BOCKEL (France), rapporteur général

111. **Jean-Marie Bockel** (FR) commence par rappeler la prochaine visite planifiée à Paris et à Toulouse, France, du 3 au 5 octobre 2018. Cette visite sera consacrée à l'industrie aérospatiale en France et en Europe. L'intervenant a personnellement contribué à son organisation.

112. Le projet de rapport constate que les systèmes spatiaux ont radicalement changé au cours des 60 dernières années, la technologie devenant de plus en plus sophistiquée et l'industrie privée jouant un rôle de plus en plus important.

113. Le projet de rapport examine la manière dont ces changements affectent les domaines des satellites, lanceurs et équipement au sol. Bien que des obstacles importants empêchent l'accès à tous ces secteurs, ils deviennent de plus en plus accessibles, en raison de l'intérêt accru et des coûts en diminution associés aux améliorations technologiques.

114. Il poursuit en constatant que les systèmes spatiaux sont nécessaires pour la sécurité de l'OTAN et que l'Alliance corrobore leur importance. Au nombre des nouvelles menaces figurent l'obsolescence des traités et réglementations, le nombre croissant de débris spatiaux et la militarisation de l'espace par la Russie et la Chine. Le rapport note que les membres de l'Alliance peuvent s'attaquer à ces problèmes en collaborant sur le plan interne et au niveau international.

115. Le président exprime son souhait de voir des touristes faire le tour de la lune. Il fait part de son intérêt pour la prochaine visite en France.

116. M. Spellar demande si l'intervenant pense que la perturbation du programme Galileo pour des motifs politiques, même s'il dépasse le budget, est le meilleur moyen de développer les capacités spatiales européennes. Il est d'avis que les responsables ont cherché à évincer le Royaume-Uni du projet.

117. Le rapporteur général ne pense pas que la France cherche à évincer le Royaume-Uni. Des conversations sont en cours. Il fait remarquer que l'UE ne contrôle pas directement l'Agence spatiale européenne et pense que des partenaires en dehors de l'UE devraient être autorisés à participer et à contribuer au programme. Il serait dommage que les Européens ne puissent trouver un terrain d'entente avec leurs amis britanniques.

XIII. Divers

118. Il n'y a pas de commentaires.

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

119. La sous-commission sur les relations économiques transatlantiques se réunira à Bakou, en Azerbaïdjan, dans trois semaines.

120. Le président annonce que la prochaine réunion de la commission se tiendra lors de la session annuelle qui aura lieu à Halifax, au Canada, en novembre 2018.

XV. Remarques de clôture

121. Le président remercie les hôtes polonais, les participants, les intervenants invités, les interprètes, le personnel de l'AP-OTAN et les membres pour leur participation et leur travail constructifs.
